

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DE DROIT COMMUN n°1 DU PLU D'ENNEVELIN

Par décision du 8 septembre 2025, publié sur les sites internet de la commune d'Ennevelin et de Pévèle Carembault, le Président de la cc. Pévèle Carembault a prescrit une enquête publique portant sur le projet de modification de droit commun n°1 du PLU de la commune d'Ennevelin.

L'enquête publique se déroulera en mairie d'Ennevelin (siège de l'enquête) et au siège de la cc. Pévèle Carembault pour une durée de 17 jours consécutifs

Du LUNDI 13 OCTOBRE 2025 à 09h00 au MERCREDI 29 OCTOBRE 2025 à 12h00

Me. Catherine JACQUART a été désignée commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lille.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, contenant entre autres l'avis de l'autorité environnementale, tenu à sa disposition en mairie ainsi qu'au siège communautaire de Pévèle Carembault, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur les sites internet pevelecarembault.fr et ville-ennevelin.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Ennevelin (Place Jean Moulin 59710 ENNEVELIN) et au siège communautaire de Pévèle Carembault (47 av. du G^{al} De Gaulle 59710 PONT-A-MARCQ).

Le public pourra consigner ses éventuelles observations et propositions :

- sur les registres mis à disposition en mairie d'Ennevelin et au siège communautaire.
- ou en les adressant par courrier, à l'attention de Madame le commissaire enquêteur, à la mairie d'Ennevelin ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepubliqueennevelin@pevelecarembault.fr.

Le public devra préciser s'il consent à ce que ses coordonnées personnelles (identité, adresses etc.) soient rendues publiques. A défaut, les contributions seront anonymisées, conformément au règlement de la CNIL.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la cc. Pévèle Carembault dès publication de la présente décision.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences à la mairie d'Ennevelin les jours suivants :

- Le lundi 13 octobre 2025 de 9h00 à 12h00.
- Le samedi 18 octobre 2025 de 9h00 à 12h00.
- Le mercredi 29 octobre 2025 de 9h00 à 12h00.

Lors de la clôture de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur, lequel transmettra dans les 8j à M. le président de la cc. Pévèle Carembault un procès-verbal de synthèse des contributions écrites ou orales auquel l'intercommunalité pourra répondre sous 15j. De même, dans un délai de 30j à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à ce même vice-président le dossier d'enquête, accompagné des registres et des pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie d'Ennevelin et mise sur les sites internet de la commune et de l'intercommunalité pour y être tenu à la disposition du public pendant un an. L'ensemble des contributions sera également consultable sur le site internet de l'intercommunalité.

À l'issue de la procédure, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du PLU d'Ennevelin éventuellement ajusté en fonction de l'avis du commissaire enquêteur et/ou des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) / du public.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à Monsieur BOHIN, chargé de mission au service PLUi de la Pévèle Carembault (plui@pevelecarembault.fr)